

LES COMPÉTENCES

La remontée des besoins comme des difficultés pouvant être rencontrées par les entreprises sur les sujets de formation, les enjeux de financement, restent aujourd'hui une préoccupation majeure dont nos organisations professionnelles se font l'écho auprès des instances, car **la préservation des compétences, notamment industrielles, est une priorité pour les mois et les années à venir.**



Nouvelle enveloppe 2020

Gérée par l'AR2i

23 entreprises adhérentes CSM Haute-Savoie ont bénéficié d'une aide de 251 K€ sur une enveloppe totale de 511 K€. (750 K€ en 2019)

SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE

Le Covid-19 et l'interruption brutale de l'activité sont venus s'ajouter aux difficultés structurelles et conjoncturelles de la filière automobile. La CSM avait remonté dès le début 2020 auprès de l'UIMM la nécessité de

poursuivre le soutien obtenu dans le cadre de l'**accord territorial Mesures Urgentes** pour la filière de 2019, destiné à soutenir les plans de formation des entreprises de la métallurgie de Haute-Savoie sous-traitantes de l'automobile.

Depuis mai, les entreprises de la filière (TPE et PME) peuvent bénéficier d'un **accompagnement individualisé par des consultants spécialisés** dans le secteur automobile, dans le cadre de l'EDEC Automobile issu du Contrat stratégique de la filière soutenu par un financement AR2i.



CUMULER FORMATION ET ACTIVITÉ PARTIELLE : LES ENJEUX « COMPÉTENCES »

Pour prendre en compte la question du maintien des compétences en anticipation de la reprise d'activité, la Maison des Entreprises **a accompagné les entreprises sur les possibilités de cumuler activité partielle et formation à distance**, et notamment en relayant, en lien étroit avec la DIRECCTE, les informations actualisées, sur la mobilisation du FNE dérogatoire mis en place par le Ministère du travail.

Accompagnement de l'AR2i de Haute-Savoie sur le FNE-Formation

- Conventonnement DIRECCTE / AR2i AURA
- 45 entreprises ont sollicité l'AR2i Annecy pour un montant d'1 M€.
- 1 000 salariés vont pouvoir bénéficier de formations dans le cadre de ce dispositif.

FNE-Formation mode d'emploi

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le dispositif FNE-Formation est renforcé de manière temporaire afin de maintenir des compétences en anticipation de la reprise d'activité. **Il est accessible à toutes les entreprises qui ont des salariés en activité partielle**, par une simple convention signée entre l'entreprise et la DIRECCTE.

Le FNE-formation intervient sur les coûts pédagogiques à hauteur de 100 % jusqu'à un plafond de 1 500 € TTC/salarié. Au-delà de ce seuil, une instruction plus approfondie doit être faite, afin de trouver des solutions au besoin de l'entreprise pour un coût adapté. Les rémunérations ne sont pas prises en charge.